

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 31 mars à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Jumel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick (Suppléante de M. DARCIS Philippe), DEMORSY Roselyne

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 46
· dont suppléés : 1

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique,

Membres représentés : 8

Votants : 54

Date de la convocation
25 mars 2022

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de M. DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme DOUAY Sonia de M. CAPELLE Hubert, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. NOCHEZ Didier de Mme RAMON Marie-Gabrielle, M. LAMOTTE de TESTART Laëtitia, M. NOCHEZ Didier de Mme RIQUIER Ludivine

Secrétaire de séance :
Mme PREVOST Anne-Marie

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne
Messieurs DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, LEGRAND Marc, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, BENONY Miguel

Objet : DOB 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales -CGCT.

L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Les lois du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Le rapport comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (**cf états joints relatifs aux CA2021 et projets de BP2022**)
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée (**cf état relatif à la dette annexé**)

- un état relatif à l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement et aux différents ratios liés aux charges de fonctionnement notamment **(cf en annexe les principaux ratios de la CCALN)**
- les informations quant à la structure des effectifs, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires **(cf en annexe Synthèse RH)**
- le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation **(cf en annexe Synthèse RH)**

Le Président a rappelé que l'objectif de 2021 était de repartir sur des bases financières saines et ce grâce à l'effort imposé aux habitants via les hausses de taux.

Les résultats du CA 2021 estimé sont probants mais ne laissent pas de marges de manœuvre pour réaliser les investissements structurants des années à venir.

Certaines solutions sont envisagées et exposées :

- la piste « Augmentation des taux du montant de l'inflation » ne sera pas appliquée en 2022 vu le contexte international et les retombées négatives à prévoir sur le niveau de vie de chacun d'entre nous.
- une nouvelle approche de la redistribution de l'Eolien et du FPIC sera proposée, le gain d'environ 200 000 € n'impactant que légèrement les communes et pas du tout la population,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (Pour 53, Contre 1 : Caron) :

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, sur la base des échanges et des documents produits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/04/22

Affiché le 04/04/22

Fait et délibéré, le 31 mars 2022
à Jumel,

Le Président,

Alain DOVERGNE

